



NOUVELLE

L'industrie aérienne presse les gouvernements africains d'aligner les programmes API et PNR sur les normes mondiales

30 juillet 2026 (Nairobi, Johannesburg et Amman) – L'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'Association des compagnies aériennes d'Afrique australe (AASA) et l'Association du transport aérien international (IATA) pressent les États d'Afrique d'appliquer les systèmes d'information préalable sur les voyageurs (API) et de dossier passager (PNR) conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et aux bonnes pratiques mondiales.

Les systèmes API et PNR fournissent aux gouvernements l'information sur les passagers avant le voyage, ce qui contribue à renforcer la sûreté aux frontières, soutient les efforts d'application de la loi et facilite le mouvement des voyageurs légitimes. Il est essentiel, toutefois, que les États africains qui appliquent les systèmes API et PNR le fassent en conformité avec les normes acceptées internationalement, et avec le soutien de cadres opérationnels et juridiques clairs. Cela implique les éléments suivants :

Légalité : établir un cadre juridique clair aligné sur les normes API et PNR internationales, incluant les ententes bilatérales ou régionales applicables. Ce cadre devrait déterminer les données requises et désigner une autorité compétente unique.

Proportionnalité : recueillir seulement les données nécessaires pour les fins prévues, conformément aux Lignes directrices sur l'information préalable sur les voyageurs adoptées par l'Organisation mondiale des douanes, l'IATA et l'OACI, et aux Lignes directrices de l'OACI sur les données du dossier passager. Les données devraient être conservées pour une période définie et des mesures d'évaluation du risque devraient comporter des protections contre la discrimination.

Finalité : utiliser l'information recueillie uniquement pour des raisons légitimes comme le contrôle frontalier, la sûreté, l'application de la loi et la prévention de crimes sérieux.

Uniformité et exactitude : utiliser des formats harmonisés à l'échelle mondiale pour la collecte des données, et entreposer et transférer les données de façon sécuritaire.

Les organisations ont aussi pressé les gouvernements de ne pas financer les programmes nationaux de sûreté frontalière API et PNR au moyen de redevances imposées aux compagnies aériennes ou aux passagers. La Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne (Doc 9082) énonce clairement que la sécurité frontalière est une responsabilité

gouvernementale et que les coûts afférents, y compris ceux associés aux programmes API/PNR, doivent être assumés par les gouvernements plutôt que par les compagnies aériennes ou les passagers. Imposer des frais API/PNR aux compagnies aériennes pour financer les programmes de sécurité frontalière des gouvernements fait augmenter le coût des voyages, mine la connectivité et atténue les bienfaits économiques que l'aviation génère par le tourisme, le commerce et les investissements.

« Nous soutenons la mise en œuvre du transfert des données d'information préalable sur les voyageurs et du dossier passager, et nous reconnaissons le rôle important des données sur les passagers pour assurer la sécurité des frontières. Toutefois, ces systèmes doivent se conformer aux normes reconnues internationalement et être financés correctement. Une approche uniforme, dans un contexte de collaboration entre les gouvernements et l'industrie, améliore la sécurité, rend les voyages plus harmonieux, protège les données personnelles et évite des coûts et une complexité inutiles. Alors que l'Afrique poursuit le renforcement de sa connectivité aérienne, l'AFRAA, l'AASA et l'IATA demeurent déterminées à collaborer avec les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre réussie des programmes de données sur les passagers qui améliorent la sûreté tout en rendant le transport aérien sûr, efficace et abordable », ont déclaré Abdérahmane Berthé, secrétaire général de l'AFRAA, Aaron Munetsi, PDG de l'AASA et Kamil Alawadhi, vice-président régional de l'IATA pour l'Afrique et le Moyen-Orient dans une déclaration commune.

- IATA - AFRAA - AASA

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

IATA Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

African Airlines Association (AFRAA) Communications

Tél. : +254 20 2324144/8

Courriel : afraa@afraa.org

AASA

Tél: +27 82 568 8031

Courriel: linden@planetalking.co.za

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente plus de 370 compagnies aériennes qui assurent environ 85 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez [nous suivre sur X](#) pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.
- L'Association des compagnies aériennes d'Afrique (AFRAA) est la principale association d'affaires des compagnies aériennes d'Afrique. Fondée à Accra, au Ghana, en avril 1968 et ayant son siège à Nairobi, au Kenya, l'AFRAA a pour mission de promouvoir et de servir les compagnies aériennes africaines et d'être le chef de file de l'industrie aérienne en Afrique. L'Association envisage une industrie aérienne durable, interconnectée et abordable pour l'Afrique, où les compagnies aériennes africaines deviennent des joueurs clés et des moteurs du développement économique de l'Afrique. Les membres de l'AFRAA se retrouvent sur l'ensemble du continent et comptent tous les grands opérateurs intercontinentaux d'Afrique.

Les effectifs de l'Association représentent plus de 85 % du trafic international total des compagnies aériennes africaines. Consultez le site AFRAA pour des annonces, des positions politiques et d'autres renseignements sur l'industrie.

- [L'Association des compagnies aériennes d'Afrique australe](#) (AASA) est l'organisation représentative des compagnies aériennes chargé de défendre les intérêts des transporteurs aériens au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'AASA représente les intérêts des compagnies aériennes du bloc économique régional de la SADC sur les questions liées aux politiques gouvernementales, à la législation, à la réglementation, à la planification, à l'efficacité opérationnelle, à la sûreté, à la sécurité, ainsi qu'aux taxes, redevances et frais. L'AASA joue un rôle essentiel de plaidoyer au nom de ses compagnies membres, afin de veiller à ce que leurs points de vue sur les questions d'actualité soient entendus par les parties prenantes concernées. L'Association concentre son action sur les enjeux ayant un impact direct sur la viabilité de ses compagnies membres, alors qu'elles s'efforcent de continuer à fournir des services de transport aérien abordables et accessibles dans toute la région de la SADC et au-delà. Fondée en 1970, l'AASA compte actuellement 16 compagnies membres et 41 membres associés. Ses membres associés comprennent des prestataires de services d'infrastructure tels que des sociétés d'assistance en escale et des organisations partenaires du secteur, ainsi que des constructeurs d'aéronefs et de moteurs, et d'autres fournisseurs de l'industrie aéronautique.